

# FO

**ACTION SOCIALE  
MISSIONS LOCALES**

# CLASSIFICATIONS AVENANT 65

**LES PROMESSES NON TENUES DE L'UNML :  
UNE RÉALITÉ DÉSASTREUSE**



## **FO INTERROGE L'UNML :**

**LES SALARIÉS NON RECONNUS DANS LEUR TRAVAIL DOIVENT-ILS CESSER D'EXERCER LES FONCTIONS NON RECONNUES ET NON RÉMUNÉRÉES ?**

**CE SERAIT UNE RÉGRESSION ANNONCÉE DE L'EFFICIENCE DU RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES.**

## **L'ANALYSE DE FO SE VÉRIFIE.**

**L'APPLICATION INÉGALE DE L'AVENANT 65 ENTRE LES SALARIÉS DU RÉSEAU, PRODUIT DE RÉELLES INJUSTICES. CE MANQUE DE RECONNAISSANCE EST SOURCE DE CONFLITS, DE COLÈRE, DE DÉPRÉCIATION, DE DÉMOTIVATION.**

**FO dénonce** que l'avenant 65 puisse être pris comme prétexte par des directions pour déclassifier certains salariés en les sortant des emplois repères.

L'application de l'avenant 65 confirme **la toute-puissance des directions de reconnaître ou non des compétences pourtant exercées et maîtrisées par les salariés.** De surcroît, l'avenant ne prévoit pas de possibilité de recours face à la décision parfois arbitraire de la direction.

**POUR TOUTES VOS QUESTIONS VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER :**

**FOMISSIONSLOCALES@GMAIL.COM**



**Chaque salarié doit pouvoir obtenir des éléments précis sur sa position dans la classification**, en toute connaissance des compétences qui lui sont demandées. Les employeurs doivent se positionner clairement sur l'exercice effectif des fonctions exercées par le salarié. **Soit les compétences sont demandées et l'employeur devra les reconnaître, soit les compétences ne sont pas demandées, et le salarié n'a pas à les exercer, conformément aux principes fondamentaux de la révision de la classification.**

## **FO REVENDIQUE :**

- LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES AU BOUT DE 3 MOIS D'EXERCICE**
- L'INTÉGRATION DE TOUS LES EMPLOIS DANS LES EMPLOIS REPÈRES**
- LA MISE EN ROUTE DU CHANTIER DE RECONNAISSANCE DES CERTIFICATIONS ET DES DIPLÔMES, TEL QUE PRÉVU DANS L'AVENANT 65.**

**66**

**FO ENCOURAGE LES SALARIÉS MÉCONTENTES À SE RASSEMBLER POUR S'ORGANISER COLLECTIVEMENT, À SE RAPPROCHER S'ILS LE SOUHAITENT DE FORCE OUVRIERE.**



**FOMISSIONSLOCALES@GMAIL.COM**